RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABD TRANSPORT

ABD TRANS

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 3.100 euros

Siège social : 22, rue de l'Enfer – SAINTRY SUR SEINE (Essonne)

R.C.S. EVRY 983.899.410

-:-

DELIBERATION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt mars à 14 heures, l'associé de la société « ABD TRANSPORT », société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 3.100 euros divisé en 10 parts sociales de 310 euros chacune, a tenu au siège social, une assemblée générale extraordinaire sur la convocation faite par Monsieur Walid ABDELKRIM en qualité de gérant associé.

Etait présent :

- Monsieur Walid ABDELKRIM
 titulaire de..... 10 parts

L'assemblée est présidée par l'associé unique.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- augmentation du capital par incorporation de réserves,
- modifications corrélatives des statuts,
- pouvoirs pour formalités,
- questions diverses.

Le président soumet alors successivement au vote les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

[redacted]

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de 4.500 euros par incorporation d'une partie du compte réserve générale.

Le capital social passant ainsi de 3.100 euros à 7.600 euros.

Cette augmentation de capital se fait par élévation du nominal de chaque part de 310 euros à 760 euros.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale suite à l'augmentation de capital susvisée, décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 7 et 9 des statuts.

Article 7 - APPORTS

Il a été apporté à la société :

a) Lors de sa constitution

Une somme de.....	3.100,00 €
par apports en nature d'un véhicule Renault CLIO 3 1.5 DCI 85 cv et d'un iPhone 14 Pro Max rapport établi par M. Laurent MENAGER, commissaire aux apports.	

b) Lors de l'augmentation du capital du 20/03/2025

Une somme de.....	4.500,00 €
prélevée sur le compte réserve générale	
Total des apports	7.600,00 €

ARTICLE 9 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de sept mille six cents (7.600) euros et divisé en dix (10) parts sociales de sept cent soixante (760) euros chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 10 inclus et attribuées en totalité à Monsieur Walid ABDELKRIM associé unique.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

[redacted]

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal pour procéder à toutes formalités de publication et autres prévues par la loi.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'associé unique présent à l'assemblée après lecture.

Wal[redacted]